16—Lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Écosse, 1867-1950, législatures et premiers ministres, 1934-1950, et ministère actuel, 1° juin 1950—fin

Quatorzième ministère

(Position des partis aux dernières élections générales, le 9 juin 1949: 27 libéraux, 8 conservateurs progressistes et 2 cécéfistes.)

Portefeuille	Titulaire	Date de la première nomination		Date de la nomination actuelle
Premier ministre, président du conseil et trésorier provin- cial	L'hon. Angus L. MacDonald	8 sept.	1945	Premier ministre, 8 sept. 1945 Trésorier provincial, 10 juin 1947
Procureur général et secrétaire de la province.	L'hon, Malcolm A. Patterson	10 juin	1947	Secrétaire de la province 10 juin 1947 Procureur général, 22 nov. 1949
Ministre de la Voirie et des Travaux publics.	L'hon. M. D. RAWDING	31 juill,	1947	31 juill. 1947
Ministre de l'Agriculture et des Marchés et ministre des Ter- res et Forêts.	L'hon. A. W. MACKENZIE	8 sept.	1945	Agriculture et Marchés, 8 sept. 1945 Terres et Forêts, 3 oct. 1947
Ministre du Commerce et de l'Industrie.	L'hon. HAROLD CONNOLLY	8 sept.	1945	8 sept. 1945
Ministère des Mines, ministre du Travail ministre de la Santé publique et ministre suppléant du Bien-être pu- blic.	L'hon, A, H. McKinnon	29 sept.	1949	Santé, 29 sept. 1949 Mines, 30 déc. 1949 Travail, 30 déc. 1949 Bien-être, 9 fév. 1950
Ministre de l'Éducation	L'hon. HENRY D. HICKS	29 sept.	1949	29 sept. 1949
Ministre des Affaires municipales.	L'hon, Ronald M. Fielding.	7 déc.	1949	7 déc. 1949
Ministre sans portefeuille (char- gé de l'application de la loi sur la régie des liqueurs de la Nouvelle-Écosse).		4 avril	1946	4 avril 1946

Sous-section 4.—Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick a un lieutenant-gouverneur, un conseil exécutif et une chambre d'assemblée. Le conseil exécutif se compose du premier ministre, qui est aussi procureur général, du secrétaire-trésorier provincial, également président du conseil exécutif, du ministre des Travaux publics, du ministre des Terres et Mines, du ministre de l'Agriculture, du ministre de la Santé et des Services sociaux, du ministre du Travail, du ministre de l'Éducation et des Affaires municipales, du ministre de l'Industrie et du Développement et d'un ministre sans portefeuille, qui est président de la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick. L'assemblée législative compte 52 membres élus pour cinq ans.

Le premier ministre touche un traitement de \$5,000 en plus d'autres sommes comme titulaire d'autres portefeuilles. Les ministres du cabinet touchent \$5,000, les députés une indemnité de \$1,500 et le chef de l'opposition un supplément de \$2,000. L'orateur bénéficie d'une allocation de \$1,000, outre son indemnité normale.